

# COMITE DE SUIVI N°1

## COMPTE-RENDU

### DATE ET LIEU

Salle du Conseil Mairie d'ANTONY	Mercredi 05 octobre 2022 de 18h30 à 21h00
----------------------------------	---

### Liste des présents au Comité de Suivi N°1

NOM - PRENOM	FONCTION
ASSOCIATIONS	
CHARRIER GUY	Président du conseil citoyen du Noyer Doré
DUBOUCHET Alain	Association des Habitants du Quartier Pajeaud (AHQP)
LHUILIER Alain	Président de l'Association des Habitants du Quartier Pajeaud (AHQP)
MOUREH Jean	Président du Comité de défense des riverains de Massy-Valenton (CDR Maval)
SAVALLE Sylvain	CCND + habitant représentant des riverains du chemin latéral
BELKASMI Fouad	Représenta des habitants de la rue des Chênes
	Association CELFI (absente excusée)

### VILLE D'ANTONY

NEHME Wissam	Adjoint au Maire en charge des travaux
NODE-LANGLOIS Aude	Directrice de cabinet du Maire
CONSIL Daniela	Responsable du service de proximité
VENTURI Vincent	Directeur Général des services techniques
REGNIER Gérard	Responsable Voirie

### SNCF Réseau

NGUYEN Tung	Responsable Maitrise d'Ouvrage
FONTE Olivier	Pilote de l'opération
ROSTANG Caroline	Responsable du pôle concertation et dialogue territorial

## COMPTE-RENDU DES ECHANGES

Le support de présentation est projeté et sera joint au présent compte-rendu.

### Diapos 3 à 9 : présentation des travaux passés et à venir.

#### Diapos 11 et 12 : Itinéraire des camions

**La mairie** demande que soit ajouté un panneau d'interdiction de prendre la rue du Saule depuis la sortie du chantier.

**SNCF Réseau** précise que les panneaux mis en œuvre sont conformes au plan d'implantation validé par la ville et à l'arrêté. A la mise en service de la rampe de sortie en novembre, les camions ne pourront plus revenir en arrière pour prendre la rue du Saule.

**Une association** relève des incivilités de la part des entreprises et qu'il y a beaucoup de plaintes

#### Diapos 12 et 13 : Installation de la grue à tour

La grue électrique à tour sera installée au niveau du 50 et 52 rue des Chênes.

En l'état actuelle des études menées par l'entreprise en charge des travaux, elle aura une flèche de 40 mètres et sera en girouette à vide en dehors des heures d'activité du chantier. Elle aura une hauteur de 25 mètres par rapport à la plateforme.

Cette installation limitera les déplacements d'engins (grue mobile routière) dans l'emprise chantier qui auraient été nécessaires sans grue à tour. Cette grue à tour permettra de limiter les nuisances sonores liées à l'utilisation d'une grue mobile routière à moteur thermique.

Il n'y aura pas de survol des habitations avec charge.

Date d'installation en décembre 2022 et retrait en juin 2023

Une information spécifique sera faite pour annoncer l'installation.

**La Ville** propose que l'installation soit faite en semaine.

#### Diapos 16 à 18 : Planning

- Octobre/Novembre 2022 :
  - poursuite et finitions des travaux de terrassement.
  - Installation du tancarville sur trois week-ends en continu identifiés dans l'info travaux boitée le 1<sup>er</sup> octobre dernier.
  - Création de la sortie de l'aire de chantier. Une dizaine d'arbres seront abattus pour ce faire.
  - Une palissade de chantier de type clôture pleine de 2,5 mètres de haut sera installée entre l'entrée et la future sortie du chantier

**La Ville** demande si des bâches acoustiques seront installées sur la palissade de chantier.

**Réponse** : Pas de bâches acoustiques sur la clôture. Seuls certains engins statiques bruyants sont entourés de bâches acoustiques.

Un groupe électrogène alimentant la roulotte de chantier et entouré de bâches acoustiques est présent près du cantonnement au niveau de la rue des saules. Il sera retiré courant novembre au départ de l'entreprise qui réalise les travaux de terrassement.

L'entreprise qui réalisera les travaux de Génie civil a prévu de se raccorder aux réseaux pour éviter de mettre un groupe électrogène. Les demandes sont en cours.

**La Ville** suggère de mettre un panneau « Stop » à la sortie du chantier.

**Réponse** : cela sera étudié avec les services de la ville.

**Une association** demande comment arrivera le béton.

**Réponse** : Par camions toupies. Il n'y aura pas de centrale à béton car il n'y a pas assez de place. Les toupies n'arriveront pas toutes en même temps car c'est un chantier en continu car l'ouvrage sera réalisé en plusieurs phases (semelle de fondation, piédroit et traverse supérieure).

**La Ville** demande des précisions sur le débourbeur.

**Réponse** : L'entreprise est en train d'étudier le sujet et les éléments seront donnés à la ville dès que possible.

**La ville** demande si le chantier sera arrêté en décembre.

**Réponse** : A priori trêve à confirmer par les entreprises en fonction de leur organisation.

- Janvier à mai 2022 :
  - Préfabrication de deux portiques en béton armé de 60 mètres pendant 5 mois.
  - Période de séchage de 28 jours
  - Préparation de l'Opération coup de poing « OCP ».
  - Amené des charriots auto moteurs
- OCP du 15 au 20 août 2023

Un boitage d'une info travaux annonçant les travaux a été réalisée le 1<sup>er</sup> octobre et le document est sur le site. Tout le monde peut s'inscrire à la newsletter pour recevoir directement les informations par mail.

**Une association** demande s'il y aura des éclairages pour les travaux en hiver lorsque la nuit sera tombée.

**Réponse** : si des éclairages sont installés ils seront orientés vers les voies ferrées.

**La Ville** souhaite que nous demandions aux entreprises d'éteindre le chantier lorsqu'il n'y aura pas de travaux.

**Réponse** : La demande sera faite avec la prise en compte des aspects sûreté/sécurité.

A ce stade le calendrier présenté en début de chantier est respecté.

**Question de la Ville :** y aura-t-il moins de travaux à partir de 2024 ?

**Réponse :** Le saut de mouton sera terminé mais ensuite le planning travaux se poursuit, avec la réalisation de la plateforme du RER B.

Il y aura ensuite les travaux RATP en 2025 et terrassements.

Après l'été 2025 l'intensité du chantier dans la zone sera moindre

**Une association** demande s'il y aura des Impacts pendant la période des Jeux Olympiques sur le chantier.

**Réponse** Il y aura une interdiction de travaux sous influence de l'exploitation. Par exemple le terrassement de la voie future du RER B, éloigné des voies, sera possible. Il y aura moins de travaux de nuit sur cette période.

**Une association** demande si les travaux seront bien coordonnés avec les travaux prévus sur une école. La ville n'a pas encore les plannings SNCF mais confirme que cette donnée d'entrée sera prise en compte. Les zones de conflits seront anticipées et traitées avec la ville.

**La Ville** confirme qu'il n'y aura aucun risque de pris.

**La Ville** précise que par ailleurs qu'elle étudie la réalisation d'une passerelle pérenne piétonne entre le parvis de la gare des Baconnets et la rue de Massy.

**Une association** demande sur quels critères ont été sélectionnés les travaux de nuit bruyants ou moins bruyants.

**Réponse :** en fonction de la typologie des travaux. Moins bruyants type tirage de câbles, travaux bruyants type marteau piqueur ou engins mécaniques. Le week-end du 8 et 10 octobre sont des travaux bruyants : réalisation des fondations et ancrages

**Une association** souligne qu'il y a eu des coups de klaxons et pas toujours des engins équipés du cri du Lynx.

**Réponse :** les klaxons sont des annonces sonores indispensables à la sécurité des compagnons sur le chantier. Nous faisons le maximum pour que l'ensemble des engins présents sur l'aire de chantier soient équipés du cri de lynx. Des rappels ont été et seront faits aux entreprises autant que de besoin.

**Une association** demande si des camions vont circuler la nuit.

**Réponse :** oui pendant les travaux de nuit.

**Une association** demande si lorsqu'il y a des travaux de nuit on peut se garer rue des Chênes.

**Réponse :** un arrêté d'interdiction de stationner est déjà en vigueur sur la rue des chênes. Il est sûr que lorsque la rampe sera mise en service, il y aura des interdictions de stationner afin de permettre la giration des camions en sortie de chantier. Il faudra afficher visiblement les arrêtés et mettre en place une signalétique qui devront être respectés.

La ville et SNCF Réseau s'adapteront et se coordonneront au mieux.

**Il sera interdit de stationner devant les 68 et 74 rue des Chênes après la création de la rampe de sortie de jour et de nuit lorsqu'il y aura des travaux de nuit.**

**Une association** demande si le tablier du PRA Chenier sera élargi.

**Réponse :** Non car la piste de cheminement maintenance sera supprimée pour mettre la nouvelle voie ferrée et sera reconstituée par une poutre (accotement) avec des appuis sur l'ouvrage existant. Le PRA Chenier suffisamment large pour supporter la sixième voie ferrée.

### Diapos 19 à 25 : protections acoustiques

Rappel des caractéristiques d'éligibilité : zones jaune et bleue, pièces éligibles, seuil d'éligibilité en db.

Délai de fabrication des fenêtres entre 4 et 12 semaines suivant les matériaux.

Trois entreprises retenues Tryba, Frame et Dufour. Aucune autre entreprise n'est habilitée par SNCF Réseau.

Les riverains ont la possibilité de faire eux-mêmes les travaux dans le plafond du devis, sur validation de SNCF Réseau.

Les portes vitrées sont éligibles si elles donnent directement sur une pièce éligible.

Les plans des diagnostics sont schématiques et pas à l'échelle, c'est pour communiquer avec le menuisier.

**Une association** relève qu'aucune protection n'est prévue au sud des voies.

**Réponse :** Le mur acoustique présent fait déjà protection.

**Une association** précise que les joints desdits murs sont défectueux.

**Réponse :** SNCF Réseau interrogera son expert acoustique mais a priori les joints défectueux seraient sans effet significatif sur la qualité de protection acoustique du mur. Le mainteneur regarde en général la tenue de l'ouvrage et sa pérennité, pas les joints.

**La Ville** demande si la qualité du mur peut être vérifiée

**Une association** demande s'il est prévu pour protéger les grands immeubles. Est-ce que des vérifications ont été faites sur leur exposition.

**Réponse :** Les immeubles sont suffisamment loin et subissent moins que ceux de la rue des Chênes. Des protections de façades seront faites sur les logements concernés dans un second temps, dans le cadre d'une hypothèse maximaliste d'augmentation de trafic. La rue des Chênes a été mise en priorité car la plus exposée au chantier. Certains bâtis rue de Massy sont concernés.

**Réponse :** un point sera fait avec notre expert acoustique.

**La Ville** demande qu'une dernière lettre recommandée soit adressée aux personnes n'ayant pas répondu en précisant que c'est la dernière relance.

**Une association** indique qu'une riveraine aurait eu un délai pour la fabrication de ses fenêtres en mars 2023. Des vérifications seront faites.

**Réponse :** les délais sont encadrés mais nous allons vérifier s'il y a une spécificité pour ce dossier.

### Diapo 26 : Référé préventif

Les visites dans le cadre du référé préventif sont en cours.

**La Ville** regrette que cela n'ait pas été fait avant le démarrage des travaux préparatoires.

**Réponses** : Des états des lieux par huissier ont été faits en mai et juin 2022

L'expert saura en principe déterminer la cause des fissures en fonction de leur nature même après coup.

### Diapo 25 à 30 Dialogue et communication

Installation du capteur méduse au niveau du 44 rue des chênes. Mise en service de la météo des chantiers sur le site internet semaine du 17 octobre 2022.

Prochaine permanence mardi 18 octobre de 18h à 20h espace Housmane Sy.

**une association** précise que les informations seront mises dans le journal des associations pour les futures informations car un peu tard pour la permanence du 18 octobre. Un mail pour la permanence sera adressé aux adhérents.

### Divers

Fréquence des COSU : deux fois par an et éventuellement COSU complémentaire(s) proche(s) de phase spécifique.

Un COSU sera en présence de la commission municipale.

Prochain COSU proposé Février ou Mars 2023